

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1914

7 août 2013

SOMMAIRE

Agile Partner S.A.	91869	Oresys International	91872
Alezan S.A. SPF	91869	Pagola Development S.A.	91871
Algenson S.à r.l.	91864	Patcat Investments	91872
Alscot Sàrl	91857	P&C - Armaduras Para Betão S.à r.l.	91870
A. Menarini Participations Dresden S.A.	91864	Pierre Invest S.A.	91871
A. Menarini Real Estate Luxembourg S.A.	91860	Pons Finance S.A.	91871
Campus Contern Epervier SA	91832	Premier Cru International N.V.	91871
C.O.F., Société Civile Immobilière	91870	Premier Cru Multi Investments	91870
Emmedue S.A., SPF	91842	Printronix Luxembourg (International) S.à r.l.	91872
EPISO Jantar S.à r.l.	91848	Pro-Line S.A.	91871
Espresso Cup Holding S.à r.l.	91848	Quiral Luxembourg S.A.	91832
ES Properties (Stratford) S.à r.l.	91848	Real Estate Alpha 2 S.A.	91872
Européenne de Titrisation S.A.	91841	Real Estate Alpha 3 S.A.	91871
Exeter Business Centre Holdings S.à r.l.	91841	Real Estate Alpha 4 S.A.	91872
Extreme Growth Fund SICAV-SIF	91841	Rosebay Sunset Sàrl	91836
Finprotec S.A.	91847	Rothorn	91836
Fliesenlegerfachbetrieb Leinen S.à r.l.	91847	Rousegaertchen S.A.	91836
Flooring Industries Limited	91847	S.C.I. Magnalux	91833
Gran Tierra Luxembourg Holdings S.à r.l.	91842	Tecto Luxembourg S.A.	91826
KSAC Europe Investments	91826	Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A.	91826
Oberflächenschutz Sturm s.à r.l.	91870	VLS Hospitality	91869
Ofi MultiSelect	91870	Wedgold S.A.	91869
Oncxigen Pharmaceuticals S.A.	91872	World Minerals International Sales	91860
		Yokara Global Trademarks S.à r.l.	91840
		ZapFunding S.à r.l.	91840

Tecto, Tecto Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 35.567.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue Extraordinairement à Luxembourg le 4 juin 2013

L'Assemblée Générale Annuelle tenue Extraordinairement décide de renouveler le mandat en tant que Commissaire de VGD Experts-Comptables, siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L - 1258 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B.53.981, jusqu'à l'issu de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2013081448/13.

(130100277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.913.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013081447/11.

(130100322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

KSAC Europe Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.623.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of May.

Before Maître Francis Kesseler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

KSAC Europe Holdings, L.P., a limited partnership existing under the laws of the British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Registrar of Corporate Affairs under number 738, having its registered office at c/o Codan Trust Company (B.V.I) Ltd, Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG1110,

here represented by Mr. Mickaël Emeraux, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 8 May 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of KSAC Europe Investments, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.623 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, on 12 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 757 on 12 April 2010. The articles of incorporation of the Company have not been amended since then.

The appearing person representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to amend and fully restate the articles of association of the Company (without amending the corporate purpose) which shall henceforth read as follows:

"A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "KSAC Europe Investments" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and

in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of the sole shareholder.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. At no time shall the Company have more than one shareholder. The Company's shares are freely transferable in whole to one shareholder.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not to include the sole shareholder.

In the case of several managers, the board of managers is composed of at least one A manager and one B manager.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder who fix the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A manager together with any B manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its A managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers including at least one A manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one A manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder

Art. 15. The sole shareholder may change the nationality of the Company. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of the sole shareholder.

Art. 16. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's year commences on January 1 and ends on December 31.

Art. 18. Each year on December 31 the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. The sole shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Five percent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the sole shareholder.

Art. 20. The sole manager or the board of managers, as the case may be, or the sole shareholder may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the sole manager or the board of managers, as the case may be, that the first two conditions have been satisfied.

Art. 21. The share premium, if any, may be freely distributed to the sole shareholder by a resolution of the sole shareholder or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not to include the sole shareholder, and which are appointed by the sole shareholder which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the sole shareholder.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the party appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinzième jour de mai,

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

KSAC Europe Holdings, L.P., une limited partnership existant selon les lois des îles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du British Virgin Islands Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 738, ayant son siège social à c/o Codan Trust Company (B.V.I) Ltd, Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, îles Vierges Britanniques VG1110,

ici représentée par Mr Mickaël Emeraux, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 mai 2013.

La procuration paraphée ne varierait par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant représente l'associé Unique (l'«Associé Unique») de KSAC Europe Investments, une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.623 (la "Société") constituée suivant acte reçu par M^e Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 757 le 12 avril 2010. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a demandé au notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier entièrement les statuts de la Société (sans modifier l'objet social) qui auront désormais la teneur suivante:

«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous le nom «KSAC Europe Investments» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par

souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, conformément aux dispositions de la loi;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Des agences ou succursales peuvent être ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié avec l'accord de l'associé unique.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. A aucun moment, la Société ne comptera plus d'un seul associé. Les parts sociales sont librement cessibles dans leur totalité à un seul associé

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'inclure l'associé unique.

En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

Art. 11. En cas de plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, y compris au moins un gérant A, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance seront tenues au siège social de la Société,

sauf si un autre endroit est indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucune convocation ne sera nécessaire si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil de gérance ou au cas où des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant A, à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment autorisé à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique

Art. 15. La nationalité de la Société ne peut être changée qu'avec le consentement de l'associé unique. Toute autre modification des statuts nécessite l'approbation de l'associé unique.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. L'associé unique peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 20. Le conseil de gérance ou l'associé unique pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faits depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

Art. 21. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable à l'associé unique par une résolution de l'associé unique ou des gérants, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doit pas forcément inclure l'associé unique, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif, à moins qu'autre chose ne soit prévu.

L'actif, après déduction du passif, sera distribué à l'associé unique.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique s'en réfère aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Emeraux, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: EAC/2013/6416. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013081162/323.

(130099847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Campus Contern Epervier SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 143.627.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083076/9.

(130102795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Quiral Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 10-12, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 77.184.

Extrait de résolution tenue le 10 mai 2013

En date du 10 mai 2013, l'assemblée a décidé de révoquer Monsieur Anselm van den AUWELANT de son poste d'administrateur et du poste d'administrateur-délégué.

Monsieur Mario DUMONT, administrateur de société, né le 12 juillet 1956 à B-Wervik et demeurant à rue Haantjesveld, 12 à B-9990 Maldegem a été nommé pour un mandat de 4 ans jusqu'à l'assemblée ordinaire qui se tiendra en 2017 au poste d'administrateur.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration s'est réuni et a décidé à l'unanimité de nommer au poste d'administrateur-délégué Monsieur Mario DUMONT, précité, pour un mandat de 4 ans, jusqu'à l'assemblée ordinaire qui se tiendra en 2017.

Le mandat de la société LUXREVISION S. à r. l. enregistrée au RCS Luxembourg sous la référence B 40.124 est reconduit pour un mandat de 1 ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Mario DUMONT

Administrateur

Référence de publication: 2013084281/22.

(130103863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

S.C.I. Magnalux, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg E 4.625.

L'an deux mille treize, le quatorze juin.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société civile immobilière établie à Luxembourg sous la dénomination de "S.C.I. MAGNALUX, société civile immobilière" R.C.S. LUXEMBOURG Numéro E 4625 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte sous seing privé en date du 24 novembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3203 du 29 décembre 2011.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1074 du 26 avril 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille deux cent trente-deux (3.232) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille trois cent vingt euros (EUR 32.320,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les associés représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des associés tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation du bilan de clôture de la société luxembourgeoise;
2. Transfert du siège social de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la forme juridique d'une société simple selon le droit italien.

3. Fixation du siège social à Genova, via Via XX Settembre n. 3 int. 9.
4. Modification de la dénomination sociale en "MAGNALUX società semplice".
5. Démission de quatre gérants en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
6. Refonte complète des statuts pour les adapter au droit italien.
7. Nomination d'un gérant unique;
8. Mandat à donner aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
9. Effet juridique relative aux résolutions prises.

10. Mandat à donner à Madame Roberta Boffelli aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien et aux fins de convoquer une assemblée générale extraordinaire en Italie afin de confirmer le transfert de siège en Italie et d'adapter les statuts de la société à la législation italienne.

11. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le bilan de clôture au 14 juin 2013 de la société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé ne varierait par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société en Italie, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera son existence sous la forme juridique d'une société simple selon le droit italien.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société en Italie à Genova, Via XX Settembre n. 3 int. 9..

La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "MAGNALUX società semplice".

Cinquième résolution

Il est pris acte de la démission de quatre gérants en place:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg;
- Monsieur Sébastien GRAVIERE, juriste, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

Les statuts, complètement refondus afin d'être adaptés à la législation italienne, auront désormais le teneur suivante:

STATUTO**«Patti Sociali Della Magnalux Società Semplice**

Art. 1. E' costituita una società semplice con la ragione sociale "MAGNALUX società semplice".

Art. 2. La società ha sede in Genova. Ai soli fini della iscrizione nel Registro delle imprese, l'indirizzo della sede sociale in Genova è via Via XX Settembre n. 3 int. 9.

Art. 3. La società ha per oggetto la locazione, la valorizzazione, il godimento e la gestione di immobili.

Ai soli fini del raggiungimento dello scopo sociale la società potrà acquistare o vendere immobili, compiere ogni operazione mobiliare od immobiliare, commerciale o finanziaria che l'organo amministrativo ritenga utile o necessaria per il conseguimento dell'oggetto sociale.

La società potrà inoltre concedere avalli e fideiussioni e garanzie per obbligazioni e debiti di terzi, anche non soci, nonché assumere partecipazioni in altre società od imprese aventi oggetto analogo o connesso al proprio (le attività di cui sopra non potranno in ogni caso essere esercitate nei confronti del pubblico).

Art. 4. La durata della società è stabilita al 31 dicembre 2030 e si intenderà tacitamente prorogata di altri cinque anni e così di seguito qualora decorso il termine di durata di cui sopra o il termine dei successivi quinquenni i soci continuino a compiere le operazioni sociali.

Tuttavia i soci possono recedere dalla società con comunicazione inviata agli altri soci almeno sei mesi prima della scadenza del 31 dicembre 2030 o delle scadenze quinquennali successive.

Art. 5. Il capitale è determinato in euro 32.320,00 sottoscritto e versato in denaro dai soci come segue:

- Stefano Giusto per euro 31.310,00;
- Elisabetta Pizzaia per euro 1.010,00;

Art. 6. La società deve tenere presso la sede il libro dei soci e delle riunioni dei soci sul quale devono essere trascritti l'atto costitutivo, il presente statuto nonché tutti gli atti modificativi del contratto sociale e ogni diversa deliberazione dei soci.

Tali libri devono essere vidimati a norma dell'art. 2215 del codice civile.

Art. 7. Le quote sociali sono trasferibili per atto tra vivi solo con il consenso di tutti i soci.

Nel caso di successione mortis causa a qualsiasi titolo la quota del socio deve essere liquidata agli eredi, salvo che il o i soci superstiti convengano di continuare la società con gli eredi del socio defunto.

Il pagamento della quota in caso di successione mortis causa dovrà avvenire entro cinque anni dalla morte.

E' in facoltà dei soci superstiti liquidare la quota con beni sociali.

Nel caso di decesso del socio amministratore, la mancata nomina dell'amministratore nel termine di sei mesi dal decesso determina lo scioglimento della società.

Art. 8. L'amministrazione e la rappresentanza della società spettano, sino a revoca o rinuncia, al solo socio Stefano Giusto al quale sono attribuiti tutti i poteri di ordinaria e straordinaria gestione della società. La revoca è decisa all'unanimità degli altri soci ai sensi dell'art 2259 c.c.

Nel caso venga nominato un amministratore non socio, a lui spettano tutti i poteri di ordinaria e straordinaria gestione della società, fermo il potere di direzione e la responsabilità personale e illimitata dei soci; in tale caso l'amministratore è revocabile in ogni momento con consenso unanime dei soci e con preavviso di quindici giorni.

L'amministratore che non sia socio della società resta in carica per la durata di tre anni dalla nomina ed è rinnovabile con il consenso unanime dei soci.

La sostituzione dell'amministratore dovrà risultare da deliberazione trascritta sul libro delle riunioni dei soci di cui sopra al n. 6.

Per quanto non diversamente disposto si applicano le norme del codice civile sul mandato.

Art. 9. La sostituzione dell'amministratore di cui all'art. 8 dovrà risultare da deliberazione trascritta sul libro delle riunioni dei soci di cui sopra al n. 6.

Art. 10. Gli esercizi sociali si chiudono il 31 dicembre di ogni anno; il primo al 31 dicembre 2013.

Entro il 31 marzo dell'anno successivo l'amministratore non socio dovrà presentare il rendiconto della gestione dell'anno precedente.

Art. 11. Gli utili e le perdite vengono attribuiti ai soci in proporzione alla partecipazione di ciascun socio al capitale.

Art. 12. Addivenendosi allo scioglimento della società, essa verrà posta in liquidazione con il consenso di tutti i soci e verranno nominati uno o più liquidatori con i poteri che saranno determinati nell'atto stesso di nomina.

Art. 13. Qualsiasi controversia derivante dal rapporto sociale che dovesse insorgere tra i soci o tra i soci e la Società, anche promosse da amministratori e liquidatori ovvero nei loro confronti, ivi comprese quelle relative alla validità delle deliberazioni assembleari, sarà devoluta ad un collegio arbitrale che deciderà secondo il Regolamento della Camera Arbitrale della Camera di Commercio di Milano e nel rispetto della disciplina prevista dagli artt. 34, 35, 36 D.Lgs. 17 gennaio 2003 n. 5. Ai sensi delle citate disposizioni il collegio arbitrale sarà nominato dalla Camera Arbitrale della Fondazione dei Dottori Commercialisti di Milano. In ogni caso il collegio arbitrale deciderà secondo diritto.

Art. 14. Per quanto non previsto nel presente contratto si fa riferimento alle disposizioni del codice civile in materia di società semplice.»

Septième résolution

En remplacement des gérants démissionnaires la personne suivante est nommée en qualité de gérant unique de la Société:

- Monsieur Stefano Giusto, né le 15 avril 1958 à Genova (GE), Italie et résident à Via Sant Ilario, 61/Uni, 16167 Genova, Italie

Huitième résolution

Mandat est donné à FIDUCENTER S.A., aux fins:

- D'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société au Registre du Commerce italien;

- De procéder la clôture du/des compte(s) bancaire(s) de la société.

- De procéder au transfert des soldes desdits comptes bancaires sur un compte à ouvrir au nom de la société désormais de nationalité italienne.

Effet juridique:

Les résolutions prises aux points 1 à 8 prendront effet à la date d'inscription de la société au Registre de Commerce en Italie.

Neuvième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Madame Roberta Boffelli, née le 6 mai 1973 à Lodi - Italie -, domiciliée professionnellement à Viale Bianca Maria, 24, 20129 Milan - aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italiano, avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription.

Confirmation

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de trente-deux mille trois cent vingt euros (EUR 32.320,-) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers l'Italie.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, G. Saddi, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juin 2013. Relation: LAC/2013/27891. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédicté société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013084313/162.

(130103195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Rothorn, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Pour ROTHORN

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET

- / *Directeur*

Référence de publication: 2013084309/15.

(130103611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Rousegaertchen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 18, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 163.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Pour compte de Rousegaertchen S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013084310/12.

(130103367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Rosebay Sunset Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 178.152.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHERN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ROSEBAY SUNSET LIMITED, ayant son siège social à P.O. Box 3136 - Road Town, Tortola, B.V.I.,

ici représentée par Madame Géraldine VINCIOTTI, salariée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le sept juin 2013.

Laquelle procuration signée ne varierait par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de

prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés..

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la société pourra acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de ROSEBAY SUNSET SARL

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Des agences ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales doivent nommer une personne pour les représenter auprès de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'accord donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.-

En cas de pluralité d'associés, si l'un des associés décède, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'accord, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Le consentement, cependant, n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des descendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'est pas une cause de dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers personnels de l'associé, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés qui fixe(nt) la durée de son/leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Il (ils) peut (peuvent) être révoqués librement à tout moment par l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou par la signature simple ou conjointe du ou des mandataire(s) à qui pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance, dans les limites d'un tel pouvoir.

Lorsque la société est gérée par un gérant unique, la Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procédure auxquelles il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions, poursuites ou procédures il serait finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII, notamment les articles 200-1 et 200-2, de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

La surveillance de la société pourra être confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- ROSEBAY SUNSET LIMITED, préqualifiée 125 parts sociales

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions des associés

Et les associés, représentés comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 11 avenue Emile REUTER, L-2420 Luxembourg,

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, né à Luxembourg le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle, en qualité de gérant;

- Monsieur Pierre LENTZ, Expert comptable, né à Luxembourg le 22 avril 1959 avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; en qualité de gérant; et

- Monsieur Gerdy ROOSE, Expert comptable, né à Luxembourg le 14 février 1966 avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; en qualité de gérant;

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante es qualités qu'il agit, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Vinciotti, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: LAC/2013/27445.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013084308/184.

(130103243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Yokara Global Trademarks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013081523/12.

(130100403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

ZapFunding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-7432 Gosseldange, 79, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 162.221.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales conclu entre Monsieur Gery Pollet et la fondation Stak Merlenhorst, ayant son siège social à Van Merlenlaan 25, NL-2101 GC Heemstede, Pays-Bas, en date du 10 février 2012 que:

Monsieur Gery Pollet, a cédé (i) 1.500 parts sociales ordinaires équitablement réparties en dix (10) classes de parts sociales de A à J et (ii) 500 parts sociales préférentielles, détenues dans la Société ZapFunding S.à.r.l., à fondation Stak Merlenhorst, ayant son siège social au Van Merlenlaan 25, NL-2101 GC Heemstede, Pays- Bas, de sorte que les associés de ZapFunding sont désormais les suivants:

- Monsieur Gery Pollet, détenteur de 9.500 parts sociales préférentielles;
 - * 2.250 parts sociales de classe A;
 - * 2.250 parts sociales de classe B;
 - * 2.250 parts sociales de classe C;
 - * 2.250 parts sociales de classe D;
 - * 2.250 parts sociales de classe E;
 - * 2.250 parts sociales de classe F;
 - * 2.250 parts sociales de classe G
 - * 2.250 parts sociales de classe H;
 - * 2.250 parts sociales de classe I;
 - * 2.250 parts sociales de classe J.
- Madame Sabine Willems, détentrice de 600 parts sociales de classe A;
 - * 600 parts sociales de classe B;
 - * 600 parts sociales de classe C;
 - * 600 parts sociales de classe D;
 - * 600 parts sociales de classe E;
 - * 600 parts sociales de classe F;
 - * 600 parts sociales de classe G
 - * 600 parts sociales de classe H;
 - * 600 parts sociales de classe I;
 - * 600 parts sociales de classe J.
- Stak Merlenhorst, détenteur de 500 parts sociales préférentielles;
 - * 150 parts sociales de classe B;
 - * 150 parts sociales de classe C;
 - * 150 parts sociales de classe D;
 - * 150 parts sociales de classe E;

- * 150 parts sociales de classe F;
- * 150 parts sociales de classe G
- * 150 parts sociales de classe H;
- * 150 parts sociales de classe I;
- * 150 parts sociales de classe J.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087097/47.

(130107420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Extreme Growth Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 148.599.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Extreme Growth Fund SICAV - SIF die am 20. Juni 2013 in Luxembourg stattfand:

1. Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Extreme Growth Fund SICAV-SIF für das am 31. Dezember 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Randy Miller (Verwaltungsratsvorsitzender)
- Jay Vieira (Verwaltungsratsmitglied)

2. Die Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer, KPMG Luxembourg S.à r.l. (B 149133), 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, vormals KPMG Audit S.à r.l., zum Wirtschaftsprüfer der Extreme Growth Fund SICAV-SIF bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Extreme Growth Fund SICAV-SIF für das am 31. Dezember 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Juni 2013.

Für Extreme Growth Fund SICAV-SIF

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2013083896/24.

(130103458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Exeter Business Centre Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.474.

Il est porté à la connaissance de tous que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 juin 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013083893/12.

(130103558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Européenne de Titrisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.198.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 6 juin 2013:

Le Conseil d'Administration décide de nommer pour l'approbation des comptes annuels clos les 31.12.2010, 31.12.2011 et 31.12.2012, le réviseur d'entreprises indépendant:

RSM Audit Luxembourg

Société à responsabilité limitée

6, rue Adolphe

L-1116 Luxembourg

Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin en 2013 lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEENNE DE TITRISATION S.A.

Référence de publication: 2013084701/18.

(130104236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Emmedue S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 44.739.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 18 juin 2013 à 15 heures à Luxembourg

Résolutions:

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Koen LOZIE, Monsieur Joseph WINANDY et de nommer la société JALYNE SA., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

- L'Assemblée décide à l'unanimité, de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes la société THE CLOVER, 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

Copie Conforme

Signatures

Référence de publication: 2013084687/18.

(130104303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Gran Tierra Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 62.197,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.816.

In the year two thousand and thirteen, on twenty-third of May.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

GRAN TIERRA ENERGY INTERNATIONAL HOLDINGS LTD., a limited company duly incorporated and validly existing under the Cayman Islands laws, with registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands, under corporate number MC 238484 ("GTEIH")

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on May 22, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That GTEIH is the sole shareholder of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of GRAN TIERRA LUXEMBOURG HOLDINGS S.A R.L., having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 176.816 and incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, aforementioned, on April 16, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1036 dated May 2, 2013 (the "Company"). The articles of associations of the Company have not been amended since.

II. That the Company's share capital amounts to sixty one thousand five hundred seventy seven US Dollars (USD 61,577) represented by: forty five thousand five hundred seventy seven (45,577) Class A Shares of one US Dollar (USD 1.-) each, two thousand (2,000) Class B Shares of one US Dollar (USD 1.-) each, two thousand (2,000) Class C Shares of one US Dollar (USD 1.-) each, two thousand (2,000) Class D Shares of one US Dollar (USD 1.-) each, two thousand (2,000) Class E Shares of one US Dollar (USD 1.-) each, two thousand (2,000) Class F Shares of one US Dollar (USD 1.-) each, two thousand (2,000) Class G Shares of one US Dollar (USD 1.-) each, two thousand (2,000) Class H Shares of one

US Dollar (USD 1.-) each, and two thousand (2,000) Class I Shares of one US Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III. That GTEIH currently holds one million two hundred fifty-four thousand four hundred and thirteen (1,254,413) shares, with a par value of one Brazilian Real (BRL 1) each, of GRAN TIERRA BRAZCO (LUXEMBOURG) S.A R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 176.818.

IV. That GTEIH declares that it has full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agrees to waive the notice requirements, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

V. That the agenda of the meeting is the following:

1. Consider increasing the Company's share capital by an amount of six hundred twenty US Dollars (USD 620) in order to raise it from its present amount of sixty one thousand five hundred seventy seven US Dollars (USD 61,577) to sixty two thousand one hundred ninety seven US Dollars (USD 62,197) by the issuance of six hundred twenty (620) Class A shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, together with a class A share premium of six hundred nineteen thousand three hundred eighty US Dollars (USD 619,380) (together the "New Shares").

2. Consider the subscription by GTEIH to all the New Shares and full payment of the New Shares by contribution of one million two hundred fifty-four thousand four hundred and thirteen (1,254,413) shares, with a par value of one Brazilian Real (BRL 1) each (the "Shares"), issued by GRAN TIERRA BRAZCO (LUXEMBOURG) S.A R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 176.818;

3. Consider the valuation method used for determining the value of the Shares;

4. Consider the subsequent amendment of the first paragraph of Articles 6.1 of the Company's articles of association to give it the following content:

" 6.1 Subscribed share capital. The share capital is fixed at sixty two thousand one hundred ninety seven US Dollars (USD 62,197) represented by:

- Forty six thousand one hundred ninety seven (46,197) Class A Shares of one US Dollar (USD 1.-) each;
- Two thousand (2,000) Class B Shares of one US Dollar (USD 1.-) each;
- Two thousand (2,000) Class C Shares of one US Dollar (USD 1.-) each;
- Two thousand (2,000) Class D Shares of one US Dollar (USD 1.-) each;
- Two thousand (2,000) Class E Shares of one US Dollar (USD 1.-) each;
- Two thousand (2,000) Class F Shares of one US Dollar (USD 1.-) each;
- Two thousand (2,000) Class G Shares of one US Dollar (USD 1.-) each;
- Two thousand (2,000) Class H Shares of one US Dollar (USD 1.-) each; and
- Two thousand (2,000) Class I Shares of one US Dollar (USD 1.-) each.

The shares of all classes are all fully subscribed and entirely paid up and hereafter referred to as the "shares".

5. Miscellaneous.

IV. That, on basis of the agenda, the following resolutions are taken:

First resolution

GTEIH resolves to increase the Company's share capital to the extent of six hundred twenty US Dollars (USD 620) in order to raise it from its present amount of sixty one thousand five hundred seventy seven US Dollars (USD 61,577) to sixty two thousand one hundred ninety seven US Dollars (USD 62,197) by the issuance of the New Shares, together with a share premium of six hundred nineteen thousand three hundred eighty US Dollars (USD 619,380).

Second resolution
Subscription - Payment

GTEIH through its proxyholder declares to subscribe to all the New Shares issued by the Company to be fully paid up by a contribution in kind consisting in the Shares.

Valuation

The Shares are valued at six hundred twenty thousand US Dollars (USD 620,000), such value has been decided by GTEIH by way of a declaration of value (the "Declaration of Value"), dated as of May 23, 2013 (the "Effective Date") and accepted by the managers of the Company by way of a valuation statement as of the Effective Date (the "Valuation Statement").

Evidence of the shares' existence

Evidence of the contribution of the Shares and of their value has been given to the undersigned notary by the copy of the following documents:

- the Declaration of Value; and
- the Valuation Statement.

The Declaration of Value and Valuation Statement shall remain attached to the present deed.

Effective implementation of the contribution

GTEIH declares that:

- it is the sole beneficial owner of the Shares and has the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of the Shares is effective today without restriction;
- all formalities in order to duly formalize the transfer of the Shares to the Company and to render it effective anywhere and toward any third party have been made or will be made.

Third resolution

Further to the above resolutions, GTEIH resolves to amend the first paragraph of Article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" 6.1. Subscribed share capital. The share capital is fixed at sixty two thousand one hundred ninety seven US Dollars (USD 62,197) represented by:

- Forty six thousand one hundred ninety seven (46,197) Class A Shares of one US Dollar (USD 1.-) each;
- Two thousand (2,000) Class B Shares of one US Dollar (USD 1.-) each;
- Two thousand (2,000) Class C Shares of one US Dollar (USD 1.-) each;
- Two thousand (2,000) Class D Shares of one US Dollar (USD 1.-) each;
- Two thousand (2,000) Class E Shares of one US Dollar (USD 1.-) each;
- Two thousand (2,000) Class F Shares of one US Dollar (USD 1.-) each;
- Two thousand (2,000) Class G Shares of one US Dollar (USD 1.-) each;
- Two thousand (2,000) Class H Shares of one US Dollar (USD 1.-) each; and
- Two thousand (2,000) Class I Shares of one US Dollar (USD 1.-) each.

The shares of all classes are all fully subscribed and entirely paid up and hereafter referred to as the "shares"
There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand EURO (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GRAN TIERRA ENERGY INTERNATIONAL HOLDINGS LTD., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, îles Cayman, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des îles Cayman sous le numéro MC 238484 ("GTEIH");

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par GTEIH en date du 22 mai 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varierait par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que GTEIH est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de GRAN TIERRA LUXEMBOURG HOLDINGS S.A R.L., ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.816 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, susmentionné, en date du 16 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 mai 2013 sous le numéro 1036 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont été modifiés depuis.

II. Que le capital social de la Société est de soixante-et-un mille cinq cent soixante-dix-sept US Dollars (USD 61.577) représenté par quarante-cinq mille cinq cent soixante-dix-sept (45.577) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, par deux mille (2.000) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, par deux mille (2.000) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, par deux mille (2.000) parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, par deux mille (2.000) parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, par deux mille (2.000) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, par deux mille (2.000) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, par deux mille (2.000) parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, et par deux mille (2.000) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

III. Que GTEIH est actuellement le détenteur d'un million deux cent cinquante-quatre mille quatre cent treize (1.254.413) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Réal Brésilien (BRL 1) chacune, de GRAN TIERRA BRAZCO (LUXEMBOURG) S.A R.L., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.818.

IV. Que GTEIH déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à la présente assemblée et renonce à toutes les formalités de convocation de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

V. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Considérer l'augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de six cent vingt US Dollars (USD 620) afin de le porter de son montant actuel de soixante-et-un mille cinq cent soixante-dix-sept US Dollars (USD 61.577) à soixante-deux mille cent quatre-vingt-dix-sept US Dollars (USD 62.197) par l'émission de six cent vingt (620) parts sociales de classe A, d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, avec une prime d'émission de parts sociales de classe A d'un montant de six cent dix-neuf mille trois cent quatre-vingt US Dollars (USD 619,380) (collectivement les «Nouvelles Part Sociales»);

2. Considérer la souscription par GTEIH, aux Nouvelles Parts Sociales, et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales par apport en nature, consistant en un million deux cent cinquante-quatre mille quatre cent treize (1.254.413) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Réal Brésilien (BRL 1) chacune (les «Part Sociales»), émises par GRAN TIERRA BRAZCO (LUXEMBOURG) S.A R.L., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.818;

3. Considérer la méthode d'évaluation utilisée pour la détermination de la valeur des Parts Sociales;

4. Considérer la modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à soixante-deux mille cent quatre-vingt-dix-sept US Dollars (USD 62.197) représenté par:

- Quarante-six mille cent quatre-vingt-dix-sept (46.197) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune;
- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune;
- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune;
- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune;
- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune;
- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune;
- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune;
- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune; et
- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune.

Les parts sociales de toutes les classes sont toutes entièrement souscrites et libérées et dénommées ci-après «parts sociales».

5. Divers.

VI. Que, sur base de l'ordre du jour, les résolutions suivantes sont prises:

Première résolution

GTEIH décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de six cent vingt US Dollars (USD 620) afin de le porter de son montant actuel de soixante-et-un mille cinq cent soixante-dix-sept US Dollars (USD 61.577) à soixante-deux mille cent quatre-vingt-dix-sept US Dollars (USD 62.197) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de six cent dix-neuf mille trois cent quatre-vingt US Dollars (USD 619,380).

*Deuxième résolution
Souscription - Libération*

GTEIH, par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales émises par la Société et de les libérer entièrement par apport en nature consistant des Parts Sociales.

Evaluation

La valeur totale des Parts Sociales est évaluée à six cent vingt mille US Dollars (USD 620.000), cette valeur a été décidée par GTEIH par le biais d'une déclaration de valeur (la «Déclaration de Valeur») datée du 23 mai 2013 (la «Date Effective») et acceptée par les managers de la Société par le biais d'une déclaration de valeur établie par les gérants de la Société à dater de la Date Effective Acceptation des Gérants»).

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'apport des Parts Sociales et de leur valeur a été remise au notaire instrumentant par une copie des documents suivants:

- Déclaration de Valeur; et
- Acceptation des Gérants.

La Déclaration de Valeur et l'Acceptation des Gérants resteront annexées au présent acte.

Implémentation effective de l'apport

GTEIH déclare que:

- il est le seul détenteur des Parts Sociales, et a le pouvoir d'en disposer, étant légalement et contractuellement librement transférables;
- l'apport des Parts Sociales est effectif aujourd'hui sans restriction;
- toutes les formalités subséquentes au transfert des Parts Sociales à la Société et le rendant effectif partout et à l'encontre des tiers ont été effectuées ou sont en voie d'être effectuées.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, GTEIH décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« 6.1. Capital souscrit et Libéré. Le capital social est fixé à soixante-deux mille cent quatre-vingt-dix-sept US Dollars (USD 62.197) représenté par:

- Quarante-six mille cent quatre-vingt-dix-sept (46.197) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune;
- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune;
- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune;
- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune;
- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune;
- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune;
- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune;
- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune; et
- Deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune.

Les parts sociales de toutes les classes sont toutes entièrement souscrites et libérées et dénommées ci-après «parts sociales».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ deux mille Euro (EUR 2.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

91847

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2013. Relation: LAC/2013/24836. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013084734/252.

(130104481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Flooring Industries Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 132.722.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire de la société en date du 25 juin 2013:

Ed Schleper a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet au 25 juin 2013.

Bernard Thiers, ayant pour adresse professionnelle le Ooigemstraat 3, 8710 Wielsbeke, Belgique est nommé gérant de classe A de la société avec effet au 25 juin 2013 pour une période indéterminée.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'actionnaire unique a fait l'objet d'un changement. La nouvelle adresse est la suivante:

58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013084709/18.

(130104720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Fliesenlegerfachbetrieb Leinen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 1, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 157.109.

Protokoll der Generalversammlung vom 03.06.2013

Tagesordnung

TOP 1: Verlegung des Betriebssitzes

Anwesende der Generalversammlung:

Herr Johannes Leinen, Geschäftsführer, wohnhaft in Hohlenweg 6, D-54636 Friesem

Anwesende der Geschäftsführung:

Herr Johannes Leinen, Geschäftsführer, wohnhaft in Hohlenweg 6, 0-54636 Friesem

Die Generalversammlung beschließt als einzigen Tagesordnungspunkt die Betriebssitzverlegung der Fliesenlegerfachbetrieb Leinen S.à r.l. von bisher Zone Industrielle, L-6468 Echternach, nach: 1, rue de la Sûre, L-6484 Echternach.

Der Betriebssitzverlegung wurde einstimmig zugestimmt.

Echternach, den 03.06.2013.

Johannes Leinen.

Référence de publication: 2013084708/18.

(130104744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Finprotec S.A., Société Anonyme de Tritrisation.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.230.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 6 juin 2013:

«Le Conseil d'Administration décide de nommer pour l'approbation des comptes annuels clos les 31.12.2010, 31.12.2011 et 31.12.2012, le réviseur d'entreprises indépendant:

RSM Audit Luxembourg

Société à responsabilité limitée
6, rue Adolphe
L-1116 Luxembourg

Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin en 2013 lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINPROTEC S.A.

Référence de publication: 2013084727/18.

(130104638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

ES Properties (Stratford) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 154.173.

L'associé unique de la Société a enregistré la démission de Mr Neil Standen Maxwell du poste de gérant de catégorie A de la Société en date du 26 juin 2013.

En conséquence, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Mr Michael Kum Soh Har, gérant de catégorie A;
- Mrs Jocelyn Kum Wan Sze, gérant de catégorie A;
- Mr Daniel Boone, gérant de catégorie B; et
- Mrs Sarah Bonallo, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013084695/17.

(130104997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

EPISO Jantar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 155.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084693/10.

(130105237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Espresso Cup Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 178.188.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twentieth day of June.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

MASTER 6, a Private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 10, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 162.797, represented by Mr Sébastien WIANDER, private employee, with professional address at 10 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy, hereto annexed.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is ESPRESSO CUP HOLDING S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition and the holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, hybrid securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity and/or hybrid securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-five thousand euro (EUR 35,000.-), represented by thirty five thousand (35,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders at a majority representing at least three quarters of the voting rights of the surviving shareholders.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers which constitute the Board. Each manager shall be appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a general meeting of shareholders or by way of a circular resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of one (1) manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Manager Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five, by way of circular resolutions (the Shareholder Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholder Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholder Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholder Circular Resolutions are passed by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened to a second General Meeting or consulted a second time by registered letter and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholder Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) Subject to the terms and conditions provided by law, the Articles may be amended by a resolution of the General Meeting, adopted by a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital of the Company.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholder Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of the year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved by the General Meeting or by way of Shareholder Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

13.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the General Meeting within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, adopted by the General Meeting in accordance with article 10.2 (vii). The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 16. General provisions.

16.1. Notices and communications are made or waived and the Manager Circular Resolutions as well as the Shareholder Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Manager Circular Resolutions or the Shareholder Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with Luxembourg applicable law (including the Law) and, subject to any non waivable provisions of the Luxembourg applicable law (including the Law), any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2013.

Subscription and Payment

Thereupon the appearing party, represented as stated here above, declares to have subscribed to the thirty-five thousand (35,000) shares of the Company and to pay them in full by a contribution in cash in the amount of thirty-five thousand euro (EUR 35,000.-).

The amount of thirty-five thousand euro (EUR 35,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a. Mr Jean BODONI, born 12 July 1949 in Ixelles, Belgium, with personal address at rue Mathias Goergen L-8028 Strassen;

b. Mr Sébastien WIANDER, born on 22 August 1977 in Verviers, Belgium, with professional address at 10 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

c. Mr Nicolas DUMONT, born on 25 January 1980 in Messancy, Belgium, with professional address at 10 avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire, résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MASTER 6, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.613, représentée par Monsieur Sébastien WIANDER, employé privé, avec adresse professionnelle au 10 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg en vertu d'une procuration, ci-annexée.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer tel qu'il suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est ESPRESSO CUP HOLDING S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise et la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, titres hybrides, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations, de titres hybrides et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), représenté par trente-cinq mille (35.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. Les co-détenteurs devront nommer un seul représentant qui devra les représenter vis-à-vis de la Société.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quart des droits de vote appartenant aux associés survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Dans le cas où plusieurs gérants auraient été nommés, ils constitueraient le Conseil. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un (1) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représenta

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants quelconque.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou, si le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq associés par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les Statuts peuvent être modifiés par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de l'année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

13.1. Si le nombre d'associés de la Société est supérieur à vingt-cinq (25), le contrôle de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non de la Société.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par les lois et règlements luxembourgeois applicables.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par l'Assemblée Générale dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée conformément à l'article 10.2 (vii). Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 16. Dispositions générales.

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télifax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi en vigueur au Luxembourg (incluant la Loi) et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public (incluant la Loi), à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare avoir souscrit aux trente-cinq mille (35.000) parts sociales de la Société, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-).

Le montant de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a. Monsieur Jean BODONI, né le 12 juillet 1949 à Ixelles, Belgique, dont l'adresse est située rue Mathias Goergen L-8028 Strassen;

b. Monsieur Sébastien WIANDER, né le 22 août 1977 à Verviers, Belgique, dont l'adresse professionnelle est située 10 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

c. Monsieur Nicolas DUMONT, né le 25 janvier 1980 à Messancy, Belgique, dont l'adresse professionnelle est située 10 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est fixé au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: S. Wiander, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 juin 2013. Relation: DIE/2013/7904. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013084696/467.

(130104178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Alscot Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.237.122,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 137.865.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of May.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Guy Hands, residing at Ocean House, Rue du Camp au Pretrre, St Pierre du Bois, Guernsey, Channel Islands GY7 9DS (the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms. Ngoc-My Nguyen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. That he is the current sole shareholder of Alscot S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.865, incorporated by a deed of Me Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, dated 14 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 1172 of 14 May 2008 page 56232 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 17 May 2013, by a deed of Me Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, yet to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the agenda of the meeting is the following:

a) Increase of the share capital of the Company by an amount corresponding to EUR equivalent (rounded to full number) of Twenty Thousand British Pounds (GBP 20,000), on the basis of GBP/EUR exchange rate as at or around the date of such capital increase, by the issuance of new shares (parts sociales) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, having the same rights and obligations as the existing shares (parts sociales) for an aggregate nominal amount corresponding to EUR equivalent (rounded to full number) of Twenty Thousand British Pounds (GBP20,000), (the "New Shares");

b) Subscription and full payment at nominal value of the newly issued shares (parts sociales) by contribution in cash by the current sole shareholder;

c) Subsequent amendment of the first paragraph of Article 6.1 of the articles of association;

d) Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of Twenty-Three Thousand Three Hundred and Ninety-One Euro (EUR 23,391) so as to raise it from its current amount of Two Million Two Hundred Thirteen Thousand Seven Hundred and Thirty-One Euro (EUR 2,213,731) represented by Two Million Two Hundred Thirteen Thousand Seven Hundred and Thirty-One (2,213,731) shares with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each, to Two Million Two Hundred and Thirty-Seven Thousand One Hundred and Twenty-Two Euro (EUR 2,237,122).

The Sole Shareholder acknowledges that the amount of Twenty-Three Thousand Three Hundred and Ninety-One Euro (EUR 23,391) represents the Euro denominated equivalent (rounded to full number) of the amount of Twenty Thousand British Pounds (GBP 20,000), as per the GBP/EUR exchange rate of 1.16959 as at 30 May 2013.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to issue Twenty-Three Thousand Three Hundred and Ninety-One (23,391) shares having a nominal value of One Euro (EUR 1) each and the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Andreea Antonescu, acting in her capacity as attorney in fact of the Sole Shareholder, by virtue of a proxy given under private seal, declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, Twenty-Three Thousand Three Hundred and Ninety-One (23,391) shares having a nominal value of One Euro (EUR 1) each and the same rights and obligations as the existing shares and to make payment in full for all such newly subscribed shares, by contribution in cash of Twenty-Three Thousand Three Hundred and Ninety-One Euro (EUR 23,391).

The person appearing declared that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of Twenty-Three Thousand Three Hundred and Ninety-One Euro (EUR 23,391).

Third resolution

The Sole Shareholder decides to accept the subscription and full payment of Twenty-Three Thousand Three Hundred and Ninety-One (23,391) shares having a nominal value of One Euro (EUR 1) each, by the Sole Shareholder by a contribution in cash and to allocate such shares to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 6.1 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" 6.1. Subscribed and Authorised share capital. The Company's corporate capital is fixed at two million two hundred and thirty-seven thousand one hundred and twenty-two Euro (EUR 2,237,122) represented by two million two hundred and thirty-seven thousand one hundred and twenty-two (2,237,122) shares (parts sociales) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Esch/Alzette by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de mai.

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Guy Hands, résidant Ocean House, Rue du Camp au Pretre, St Pierre du Bois, Guernsey, Channel Islands GY7 9DS (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Ngoc-My Nguyen, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il est l'associé unique actuel d'Alscot S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.865, constituée par un acte de Me Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 14 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 1172 du 14 Mai 2008 page 56232 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 17 mai 2013, par un acte de Me Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Que l'ordre du jour l'assemblée est le suivant:

a) Augmentation du capital social de la Société d'un montant correspondant à l'équivalent en EUR (arrondi à un chiffre rond) de vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000), sur base du taux de change GBP/EUR approximativement à la date d'une telle augmentation de capital par l'émission de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes pour un montant nominal total correspondant à l'équivalent en EUR (arrondi à un chiffre rond) de vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000) (les «Nouvelles Parts Sociales»);

b) Souscription et paiement intégral à la valeur nominale des parts sociales nouvellement émises par contribution en numéraire de l'associé unique actuel;

c) Modification subséquente du premier paragraphe de l'Article 6.1 des statuts; and

d) Divers.

- Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-trois mille trois cent quatre-vingt onze Euros (EUR 23,391) pour le porter de son montant actuel de deux millions deux cent treize mille sept cent trente-et-un euros (EUR 2.213.731) représenté par deux millions deux cent treize mille sept cent trente-et-une (2.213.731) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, à un montant de deux millions deux cent trente-sept mille cent vingt-deux Euros (EUR 2,237,122).

L'Associé Unique reconnaît que le montant de vingt-trois mille trois cent quatre-vingt onze Euros (EUR 23,391) représente l'équivalent libellé en Euros (arrondi à un chiffre rond) du montant de vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000), conformément au taux de change GBP/EUR de 1.16959 du 30 mai 2013.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre vingt-trois mille trois cent quatre-vingt onze (23,391) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et priviléges que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Ensuite Andreea Antonescu, agissant en sa qualité de mandataire de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, à vingt-trois mille trois cent quatre-vingt onze (23,391) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune et les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en numéraire de vingt-trois mille trois cent quatre-vingt onze Euros (EUR 23,391).

Le comparant déclare que les parts sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en numéraire et que la somme totale de vingt-trois mille trois cent quatre-vingt onze Euros (EUR 23,391) se trouve à la disposition de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription et la libération intégrale de vingt-trois mille trois cent quatre-vingt onze (23,391) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, par l'Associé Unique par un apport en numéraire et d'allouer des telles parts sociales à l'Associé Unique.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1, premier paragraphe, des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« 6.1. Capital souscrit et Libéré. Le capital social est fixé à deux millions deux cent trente-sept mille cent vingt-deux Euros (EUR 2,237,122) représenté par deux millions deux cent trente-sept mille cent vingt-deux (2,237,122) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête de la partie comparante, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le prédict mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Nguyen, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juin 2013. Relation: EAC/2013/7193. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013083709/154.

(130103657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

A. Menarini Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 113.833.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 6 juin 2013 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants

Monsieur Alberto Giovanni ALEOTTI

Monsieur Jean-Paul CAPELLINI

Monsieur Andrea OLIVIERI

jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Giovanni RICCI ARMANI jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Pour A. Menarini Real Estate Luxembourg S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013083699/20.

(130103586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

World Minerals International Sales, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 52.699.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "World Minerals International Sales S.A." (the "Company"), a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 52.699, incorporated by a notarial deed enacted on 23 October 1995 by Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 2 January 1996, number 2, and lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 21 December 2006 by the undersigned notary, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 25 April 2007, number 702.

The meeting is presided by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, with professional address at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman acts that:

I.- The shareholders of the Company, being (i) Mircal, a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 154, rue de l'université, 75007 Paris, France, registered with the Trade and Companies Register of Paris under the number 333 160 620, holder of 1,146,180 (one million one hundred forty six thousand one hundred eighty) shares of the Company ("Mircal") and (ii) Parimetal Filiales et Participations de la société Imetal, a company

incorporated under the laws of France, having its registered office at 154, rue de l'université, 75007 Paris, France, registered with the Trade and Companies Register of Paris under the number 314 634 916 holder of 1 (one) share of the Company ("Parimetal"), are present or represented and the number of shares held by them is shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 1,146,181 (one million one hundred forty-six thousand one hundred eighty-one shares of EUR 25 (twenty five Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state that they have been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 16,000,000 (sixteen million Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 28,654,525 (twenty eight million six hundred fifty four thousand five hundred twenty five Euro) to EUR 44,654,525 (forty-four million six hundred fifty four thousand five hundred twenty five Euro) by the issue of 640,000 (six hundred forty thousand) new shares of the Company with a nominal value of EUR 25 (twenty five Euro) each in favour of Mircal S.A.;
3. Subscription and payment by Mircal S.A. of 640,000 (six hundred forty thousand) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty five Euro) by a contribution in cash to the company;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital following the increase of the share capital described in resolution 2. above; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to them prior to this meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed of the agenda and consider the meeting being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 16,000,000 (sixteen million Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 28,654,525 (twenty eight million six hundred fifty four thousand five hundred twenty five Euro) to EUR 44,654,525 (forty-four million six hundred fifty four thousand five hundred twenty five Euro) by the issue of 640,000 (six hundred forty thousand) new shares of the Company with a nominal value of EUR 25 (twenty five Euro) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash by Mircal (the "Contributor"), Parimetal having fully waived its pre-emptive right to subscribe to newly issued shares by the Company.

Third resolution

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by Mircal of the New Shares through the contribution in cash of an amount of EUR 16,000,000 (sixteen million Euro) (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Régis Galiotto, pre-named by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares in the Company and to pay it up entirely through the Contribution.

Evidence of the contributions' existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the share capital of the Company is now composed as follows:

- MIRCAL, holder of 1,786,180 (one million seven hundred eighty-six thousand one hundred eighty) shares in the Company, all fully paid; and

- PARIMETAL FILIALES ET PARTICIPATIONS DE LA SOCIETE IMETAL holder of 1 (one) share in the Company, fully paid.

The notary acts that the 1,786,181 (one million seven hundred eighty-six thousand one hundred eighty one) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend article 5, paragraph 1 of the Company's articles of association so that to read as follows (the following paragraphs remaining unchanged):

"**Art. 5.** The issued share capital is set at EUR 44,654,525.- (forty-four million six hundred fifty four thousand five hundred twenty five Euro), represented by 1,786,181 (one million seven hundred eighty-six thousand one hundred eighty one) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty five Euro) each."

Estimate of costs

The costs, expenses and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about five thousand seven hundred Euros (5,700.- EUR).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «World Minerals International Sales S.A.» (la «Société»), une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 9, rue du laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.699, constituée par acte notarié du 23 octobre 1995 reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 janvier 1996, numéro 2, et modifiée pour la dernière fois par un acte notarié reçu par devant le notaire soussigné le 21 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 avril 2007, numéro 702.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président élit comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires de la Société, étant (i) Mircal, une société constituée selon le droit français, ayant son siège social sis au 154, rue de l'université, 75007 Paris, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 333 160 620, détentrice de 1.146.180 (un million cent quarante six mille cent quatre vingt) actions de la Société («Mircal»), et (ii) Parimetal Filiales et Participations de la société Imetal, une société constituée selon le droit français, ayant son siège social sis au 154, rue de l'université, 75007 Paris, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 314 634 916, détentrice de 1 (une) action de la Société («Parimetal»), sont présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont inscrits sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les 1.146.181 (un million cent quarante six mille cent quatre vingt un) actions de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les actionnaires reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 16.000.000 EUR (seize millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de 28.654.525 EUR (vingt-huit millions six cent cinquante quatre mille cinq cent vingt-cinq euros) à 44.654.525 EUR (quarante-quatre millions six cent cinquante quatre mille cinq cent vingt-cinq euros), par l'émission de 640.000 (six cent quarante mille) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt cinq euros) chacune en faveur de Mircal S.A.;

3. Souscription et paiement par Mircal S.A. de 640.000 (six cent quarante mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) par voie d'apport en numéraire à la Société;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société suivant la résolution 2. décrite ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les actionnaires de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé unanimement que les actionnaires renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; les actionnaires reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition des actionnaires dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 16.000.000 EUR (seize millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de 28.654.525 EUR (vingt-huit millions six cent cinquante quatre mille cinq cent vingt-cinq euros) à 44.654.525 EUR (quarante-quatre millions six cent cinquante quatre mille cinq cent vingt-cinq euros) par l'émission de 640.000 (six cent quarante mille) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt cinq euros) (les «Nouvelles Actions»), la totalité devant être entièrement libérée au moyen d'un apport en numéraire par Mircal (l'«Apporteur»), Parimetal ayant entièrement renoncé à son droit préférentiel de souscrire aux actions de la Société nouvellement émises.

Troisième résolution

Il est décidé à l'unanimité d'accepter la souscription et le paiement par Mircal des Nouvelles Actions par voie d'apport en numéraire d'un montant de 16.000.000 EUR (seize millions d'euros) («l'Apport»).

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Régis Galiotto, prénomme, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Actions de la Société et de la libérer entièrement par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, le capital social de la Société est désormais composé comme suit:

- Mircal, détenteur de 1.786.180 (un million sept cent quatre vingt six mille cent quatre vingt) actions de la Société, entièrement libérées; et

- Parimetal Filiales et Participations de la Société Imetal, détenteur de 1 (une) action de la Société, entièrement libérée.

Le notaire établit que les 1.786.181 (un million sept cent quatre vingt six mille cent quatre vingt un) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital souscrit est fixé à EUR 44.654.525.- (quarante-quatre millions six cent cinquante quatre mille cinq cent vingt-cinq euros), représenté par 1.786.181 (un million sept cent quatre vingt six mille cent quatre vingt un) actions d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune.»

91864

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à cinq mille sept cents Euros (5.700.- Euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2013. Relation: LAC/2013/24833. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083649/196.

(130103059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

A. Menarini Participations Dresden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 116.223.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 6 juin 2013 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'Assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants

Monsieur Alberto Giovanni ALEOTTI,

Monsieur Jean-Paul CAPELLINI

Monsieur Giovanni d'AUBERT.

jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013;

- l'Assemblée a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Giovanni RICCI ARMANI jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Pour A. Menarini Participations Dresden S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013083698/20.

(130103585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Algenson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.667.311,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 174.070.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first of May.

Before Us, Maftre Francis Kesseler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Fida SL, a limited liability company established and existing under the laws of Spain, having its registered office at C/ Juan Alvarez Mendizabal 3, 28008 Madrid, Spain and registered with the Trade Register of Madrid under number Hoja M-61408, Tomo 3648, Folio 148 (Fida),

2. Regato SL, a limited liability company established and existing under the laws of Spain, having its registered office at C/ Juan Alvarez Mendizabal 3, 28008 Madrid, Spain and registered with the Trade Register of Madrid under number Hoja M-58887, Tomo 3486, Folio 168 (Regato),

here represented by Mr. Jonas Mullo, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on April 18, 2013.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Algenson S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174070, established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 24, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 405 dated February 19, 2013, and whose articles of association have not been amended since.

III. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of two million six hundred fifty-four thousand eight hundred eleven Euro (EUR 2,654,811.00) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) to two million six hundred sixty-seven thousand three hundred eleven Euro (EUR 2,667,311.00) by creation and issuance of two million six hundred fifty-four thousand eight hundred eleven (2,654,811) new shares of one Euro (EUR 1.00) each (the New Shares), all vested with the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription for:

- Nine hundred twenty-nine thousand one hundred eighty-four (929,184) New Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, together with a share premium in the amount of eight million three hundred sixty-two thousand six hundred fifty-three Euro and four cent (EUR 8,362,653.04) (the Fida Share Premium) by Fida, and payment of the subscription price in the total amount of nine million two hundred ninety-one thousand eight hundred thirty-seven Euro and four cent (EUR 9,291,837.04) (i) by contribution in kind in the total amount of nine million one hundred forty-six thousand four hundred seventy-three Euro and sixty-one cent (EUR 9,146,473.61) consisting in the conversion of a receivable held by Fida, towards the Company, in the same amount (the Fida Receivable) which Fida Receivable is incontestable, payable and due, and (ii) by contribution in cash in the total amount of one hundred forty-five thousand three hundred sixty-three Euro and forty-four cent (EUR 145,363.44) to the Company;

- One million seven hundred twenty-five thousand six hundred twenty-seven (1,725,627) New Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, together with a share premium in the amount of fifteen million five hundred thirty thousand six hundred forty-one Euro and eighty cent (EUR 15,530,641.80) (the Regato Share Premium) by Regato, and payment of the subscription price in the total amount of seventeen million two hundred fifty-six thousand two hundred sixty-eight Euro and eighty cent (EUR 17,256,268.80) (i) by contribution in kind in the total amount of sixteen million nine hundred eighty-six thousand three hundred eight Euro and thirteen cent (EUR 16,986,308.13) consisting in the conversion of a receivable held by Regato, towards the Company, in the same amount (the Regato Receivable) which Regato Receivable is incontestable, payable and due, and (ii) by contribution in cash in the total amount of two hundred sixty-nine thousand nine hundred sixty-seven cent (EUR 269,960,67) to the Company.

3. Amendment of article 5 paragraph 1 of the Company's articles to give it henceforth the following content:

« Art. 5. The subscribed share capital is set at two million six hundred sixty-seven thousand three hundred eleven Euro (EUR 2,667,311.00) represented by two million six hundred sixty-seven thousand three hundred eleven (2,667,311) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each."

V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of two million six hundred fifty-four thousand eight hundred eleven Euro (EUR 2,654,811.00) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) to two million six hundred sixty-seven thousand three hundred eleven Euro (EUR 2,667,311.00), by creation and issuance of two million six hundred fifty-four thousand eight hundred eleven (2,654,811) new shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the New Shares), all vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Liberation

Fida, represented as stated above, declares to subscribe for nine hundred twenty-nine thousand one hundred eighty-four (929,184) New Shares, together with the Fida Share Premium and to fully pay them up in the total amount of nine million two hundred ninety-one thousand eight hundred thirty-seven Euro and four cent (EUR 9,291,837.04) (i) by a contribution in kind consisting in the conversion of the Fida Receivable, and (ii) by a contribution in cash in the amount of one hundred forty-five thousand three hundred sixty-three Euro and forty-four cent (EUR 145,363.44).

The amount of one hundred forty-five thousand three hundred sixty-three Euro and forty-four cent (EUR 145,363.44) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Regato, represented as stated above, declares to subscribe for one million seven hundred twenty-five thousand six hundred twenty-seven (1,725,627) New Shares, together with the Regato Share Premium and to fully pay them up in the total amount of seventeen million two hundred fifty-six thousand two hundred sixty-eight Euro and eighty cent (EUR 17,256,268.80) (i) by payment in kind consisting in the conversion of the Regato Receivable, and (ii) by contribution in cash in the total amount of two hundred sixty-nine thousand nine hundred sixty Euro and sixty-seven cent (EUR 269,960.67) to the Company.

The amount of two hundred sixty-nine thousand nine hundred sixty Euro and sixty-seven cent (EUR 269,960.67) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Evidence of the contributions' existence and Value

Proof of the existence and value of the contributions in kind has been given by:

- a balance sheet dated May 30, 2013 of the Company, certified true and correct by one of its managers;
- a contribution declaration of Fida, attesting that it is the unrestricted owner of the Fida Receivable;
- a contribution declaration of Regato, attesting that it is the unrestricted owner of the Regato Receivable.

Effective implementation of the contributions in kind

Fida, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Fida Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Fida Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Fida, is entitled to any rights as to the Fida Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Fida Receivable, in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Regato, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Regato Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Regato Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Regato, is entitled to any rights as to the Regato Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Regato Receivable, in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Reports of the Company's managers

The reports of the managers of the Company, dated April 18, 2013, annexed to the present deed, attest that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibilities, legally bound as managers of the Company owing the above described contributions in kind, expressly agree with their description, with their valuation and confirm the validity of the subscriptions and payments.

Second resolution

The shareholders resolve to amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of incorporation so that it shall read as follows:

« Art. 5. The subscribed share capital is set at two million six hundred sixty-seven thousand three hundred eleven Euro (EUR 2,667,311.00) represented by two million six hundred sixty-seven thousand three hundred eleven (2,667,311) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un mai.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Fida SL, une société responsabilité limitée établie et existante selon les lois espagnoles, ayant son siège social au C/ Juan Alvarez Mendizabal 3, 28008 Madrid, Espagne et enregistrée auprès du Registre du Commerce de Madrid sous le numéro Hoja M-61408, Tomo 3648, Folio 148 (Fida), et

2. Regato SL, une société responsabilité limitée établie et existante selon les lois espagnoles, ayant son siège social au C/ Juan Alvarez Mendizabal 3, 28008 Madrid, Espagne et enregistrée auprès du Registre du Commerce de Madrid sous le numéro Hoja M-58887, Tomo 3486, Folio 168 (Regato),

ici représentés par M. Jonas Mullo, employé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 18 avril 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varieront par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Algenson S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174070, constituée par acte du notaire soussigné, en date du 24 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 405 en date du 19 février 2013, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

III. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions six cent cinquante-quatre mille huit cent onze Euro (EUR 2.654.811,00) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à deux millions six cent soixante-sept mille trois cent onze Euro (EUR 2.667.311,00), par la création et l'émission deux millions six cent cinquante-quatre mille huit cent onze (2.654.811) nouvelles parts sociales d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription de:

- Neuf cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-quatre (929.184) Nouvelles Parts Sociales d'un Euro (EUR 1,00) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de huit millions trois cent soixante-deux mille six cent cinquante-trois Euro et quatre centimes (EUR 8.362.653,04) (la Prime d'Émission Fida), par Fida, et paiement du prix de souscription pour un montant total de neuf millions deux cent quatre-vingt-onze mille huit cent trente-sept Euro et quatre centimes (EUR 9.291.837,04) (i) par apport en nature d'un montant total de neuf millions cent quarante-six mille quatre cent soixante-treize Euro et soixante et un centimes (EUR 9.146.473,61) consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par Fida, à l'encontre de la Société (la Crédit Fida) laquelle Crédit Fida est certaine, liquide et exigible, et par apport en numéraire d'un montant total de cent quarante-cinq mille trois cent soixante-trois Euro et quarante-quatre centimes (EUR 145.363,44) à la Société;

- Un million sept cent vingt-cinq mille six cent vingt-sept (1.725.627) Nouvelles Parts Sociales d'un Euro (EUR 1,00) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quinze millions cinq cent trente mille six cent quarante et un Euro et quatre-vingts centimes (EUR 15.530.641,80) (la Prime d'Émission Regato), par Regato, et paiement du prix de souscription pour un montant total de dix-sept millions deux cent cinquante-six mille deux cent soixante-huit Euro et quatre-vingt centimes (EUR 17.256.268,80) par apport en nature d'un montant total de seize millions neuf cent quatre-vingt-six mille trois cent huit Euro et treize centimes (EUR 16.986.308,13) consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par Regato, à l'encontre de la Société (la Crédit Regato) laquelle Crédit Regato est certaine, liquide et exigible, et par apport en numéraire d'un montant total de deux cent soixante-neuf mille neuf cent soixante Euro et soixante-sept centimes (EUR 269.960,67) à la Société.

3. Modification de l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à deux millions six cent soixante-sept mille trois cent onze Euro (EUR 2.667.311,00) représenté par deux millions six cent soixante-sept mille trois cent onze (2.667.311) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

V. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à hauteur de deux millions six cent cinquante-quatre mille huit cent onze Euro (EUR 2.654.811,00) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à deux millions six cent soixante-sept mille trois cent onze Euro (EUR 2.667.311,00), par la création et l'émission de deux millions six cent cinquante-quatre mille huit cent onze (2.654.811) nouvelles parts sociales d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Fida, représentée comme indiqué ci-dessus, décide de souscrire à neuf cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-quatre (929.184) Nouvelles Parts Sociales, ensemble avec la Prime d'Émission Fida et de les libérer intégralement, pour un montant total de neuf millions deux cent quatre-vingt-onze mille huit cent trente-sept Euro et quatre centimes (EUR 9.291.837,04) par (i) apport en nature consistant en la conversion de la Créance Fida laquelle créance est certaine, liquide et exigible, et par (ii) apport en numéraire d'un montant total de cent quarante-cinq mille trois cent soixante-trois Euro et quarante-quatre centimes (EUR 145.363,44).

Le montant de cent quarante-cinq mille trois cent soixante-trois Euro et quarante-quatre centimes (EUR 145.363,44) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant disponible à la Société.

Regato, représentée comme indiqué ci-dessus, décide de souscrire à un million sept cent vingt-cinq mille six cent vingt-sept (1.725.627) Nouvelles Parts Sociales, ensemble avec la Prime d'Émission Regato et de les libérer intégralement, pour un montant total de dix-sept millions deux cent cinquante-six mille deux cent soixante-huit Euro et quatre-vingt centimes (EUR 17.256.268,80) par (i) apport en nature consistant en la conversion de la Créance Regato laquelle créance est certaine, liquide et exigible, et (ii) par apport en numéraire d'un montant total de deux cent soixante-neuf mille neuf cent soixante Euro et soixante-sept centimes (EUR 269.960,67) à la Société.

Le montant de deux cent soixante-neuf mille neuf cent soixante Euro et soixante-sept centimes (EUR 269.960,67) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant disponible à la Société.

Preuve de l'existence et valeur des apports

Preuve de l'existence et de la valeur des apports en nature a été donnée par:

- un bilan au 30 mai 2013 de la Société, certifié exact et vérifique par un de ses gérants;
- une déclaration d'apport de Fida, attestant que celle-ci est la détentrice absolue de la Créance Fida;
- une déclaration d'apport de Regato, attestant que celle-ci est la détentrice absolue de la Créance Regato;

Réalisation effective des apports en nature

Fida, déclare, par le biais de son mandataire, que:

- elle est la seule propriétaire de la Créance Fida et possède le pouvoir d'aliéner celle-ci, étant légalement et conventionnellement librement transférable;
- la Créance Fida n'a, en conséquence, pas été transférée et aucune personne physique ou morale autre que Fida, ne dispose de droits sur la Créance Fida;
- toutes les formalités additionnelles sont en cours dans la juridiction dans laquelle se situe la Créance Fida en vue de valablement réaliser et formaliser la conversion et de rendre celle-ci effective partout et envers tout tiers.

Regato, déclare, par le biais de son mandataire, que:

- elle est la seule propriétaire de la Créance Regato et possède le pouvoir d'aliéner celle-ci, étant légalement et conventionnellement librement transférable;
- la Créance Regato n'a, en conséquence, pas été transférée et aucune personne physique ou morale autre que Regato, ne dispose de droits sur la Créance Regato;
- toutes les formalités additionnelles sont en cours dans la juridiction dans laquelle se situe la Créance Regato en vue de valablement réaliser et formaliser la conversion et de rendre celle-ci effective partout et envers tout tiers.

Rapports des gérants de la Société

Les rapports des gérants de la Société en date du 18 avril 2013, annexés au présent acte, attestent que les gérants de la Société, reconnaissant avoir été informés auparavant de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société eu égard aux apports en nature décrits ci-dessus, acceptent expressément leur description et leur évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à deux millions six cent soixante-sept mille trois cent onze Euro (EUR 2.667.311,00) représenté par deux millions six cent soixante-sept mille trois cent onze (2.667.311) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

91869

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Mullo, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juin 2013. Relation: EAC/2013/7198. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013083707/250.

(130103658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

VLS Hospitality, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 38, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 170.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083642/9.

(130102403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Wedgold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083650/9.

(130102338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Agile Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 20A, rue du Puits Romain, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 100.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083723/9.

(130104190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Alezan S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 90.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083729/9.

(130104200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

C.O.F., Société Civile Immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 24, rue Julien Vesque.
R.C.S. Luxembourg E 5.060.

Assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2013

Ordre du jour:

Changement d'adresse du siège social.

Le 3 juin 2013 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile immobilière C.O.F., Société civile immobilière ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 1, Avenue de la Gare.

Résolution unique:

Après avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social à L-2668 Luxembourg, 24, rue Vesque et de modifier par conséquent l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. le siège social de la société est établi à L-2668 Luxembourg, 24, rue Vesque. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime des associés.

Fait à Luxembourg, le 3.06.2013.

Olivier UNSEN / Charles UNSEN / Fabienne GARY.

Référence de publication: 2013083684/18.

(130103197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Ofi MultiSelect, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 99.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084999/9.

(130104948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Oberflächenschutz Sturm s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, Waistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 141.937.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085003/9.

(130105152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

P&C - Armaduras Para Betão S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 170.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085011/9.

(130104384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Premier Cru Multi Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 75.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085020/9.

(130105053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pagola Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 114.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085023/9.

(130104279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pierre Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 110.994.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085030/9.

(130104896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pons Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 53.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085037/9.

(130105263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Premier Cru International N.V., Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 73.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085040/9.

(130105307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pro-Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4744 Pétange, 21, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 56.057.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085042/9.

(130104619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Real Estate Alpha 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085049/9.

(130104507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Real Estate Alpha 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085048/9.

(130104406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Real Estate Alpha 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085050/9.

(130104509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Patcat Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.072.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085902/9.

(130105758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Printronix Luxembourg (International) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.354.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085881/9.

(130105939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Oresys International, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.852.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085857/9.

(130106224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Oncxigen Pharmaceuticals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 79.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085855/9.

(130106357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.
